



Nom locataire sur boîte aux lettres. Qui paye le changement

Par Lana75

Bonjour,
Pour le changement de nom de la boîte aux lettres avec celui du nouveau locataire, le syndic facture au propriétaire presque 80 €. Le propriétaire peut-il faire payer cela au locataire ? Un grand merci pour le conseil et réponse

Par ITERNITY1979

Bonjour

80€ un changement de nom sur une boîte aux lettres que la plupart des locataires peuvent faire eux même?

N'y a t'il pas de l'abus??

Ines

Par Lana75

Bonjour, c'est normé, interdiction de mettre un adhésif, il faut mettre une plaque gravée sous la vitre. Je suis d'accord c'est abusé comme prix

Par yapasdequoi

Bonjour,
Le bailleur peut imposer au locataire de respecter le règlement de copropriété, notamment la forme de l'étiquette de boîte à lettres, de sonnerie, etc.
Toutefois ce n'est pas une charge récupérable. Donc si le bailleur la paye, il ne peut pas la refacturer au locataire.
En général, le syndic donne le modèle (taille et police de caractère) ou même l'adresse de l'imprimeur et le locataire se débrouille.

Par Isadore

Bonjour,

Il n'est pas forcément nécessaire de mettre une plaque gravée. Dans ma copropriété un membre du conseil syndical fait de très jolies "plaques" sur papier. L'occupant n'a plus qu'à dégainer ses ciseaux et insérer la chose sous le cache en plastique. Cela fait parfaitement illusion.

Sinon faites des photographies des plaques existantes et allez voir les imprimeurs et cordonniers du quartier. 80 euros cela me semble beaucoup trop cher. On peut trouver sur Internet des plaques en aluminium ou en plastique pour 10 à 20 euros.

Par Lana75

merci à tous pour vos conseils